

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2020

CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS Arc en Ciel 2034

De 1992 à 2019, le district de l'agglomération nantaise a confié à la société Arc en Ciel, dans le cadre d'une convention de délégation de service public (DSP), la réalisation et l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron. L'exécution de cette convention de délégation de service public a été poursuivie par la Communauté Urbaine de Nantes puis la Métropole.

La nouvelle Délégation est mise en œuvre en association avec la Carène, constituant ainsi, un groupement d'autorités concédantes dont Nantes Métropole est le coordonnateur.

Le nouveau contrat de DSP Arc en ciel 2034, géré dans le cadre d'une société dédiée, a démarré le 1er mars 2019. L'exploitant/concessionnaire reste le même : Veolia (via sa filiale GEVAL).

Le CTVD comprend 3 ateliers dont le concessionnaire assure les travaux contractuels (conception, financement, réalisation), l'exploitation et la maintenance :

- **Un nouveau centre de tri des collectes sélectives (ATCS)** : 100% de la collecte sélective de Nantes Métropole et de la Carène y est traitée pour un tonnage prévisionnel de 41 000 t annuel. La nouvelle chaîne permet le tri de la collecte sélective avec extension des consignes de tri des plastiques (obligatoire avant 2022). Il intègre la robotique tout en préservant le travail manuel.
- **Un atelier de traitement du tout-venant (ATV)** : Il reçoit le tout-venant des déchetteries et les encombrants de Nantes Métropole . La refonte de l'atelier permet la réalisation d'un pré-tri en vue d'une valorisation matière à la marge (métaux et bois), d'une valorisation énergétique de 25 % du flux tout-venant de Nantes Métropole, et de la production de Combustible Solide de Récupération destiné aux cimenteries et chaufferies dédiées. En parallèle, les réflexions sur le tri à la source en déchèterie et le développement de la Responsabilité Elargie des Producteurs (R.E.P.) ameublement visent à diminuer les tonnages de ce flux.
- **Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** dont l'énergie, produite par la combustion des déchets ménagers résiduels, est désormais orientée en priorité vers le nouveau réseau de chaleur urbain Nord-Chézine (à compter d'octobre 2020), mais également toujours (en plus petite quantité toutefois) vers l'usine voisine Arcelor Mittal qui l'utilise dans son process industriel. A partir de cette énergie, d'électricité est également produite pour l'autoconsommation du site, le résiduel étant vendu à EDF dans le cadre d'un contrat cadre.

DONNÉES QUANTITATIVES

Données quantitatives	2019	2020
UVE		
Ordures ménagères (OM) – NM	31042	30 979
Ordures ménagères (OM) – La Carène	25677	29 538
Ordures ménagères – Tiers	32486	24 170
Tout-Venant incinérable NM	3621	4 289
Autres déchets (refus de tri, refus ATV)	4959	8 360
TOTAL	97785	97 336
ATCS		
Collectes sélectives (CS) – NM	28088	22 814
Collectes sélectives (CS) – La Carène	7041	7 067
Collectes sélectives (CS) – Tiers	369	4 111
TOTAL	35 498	33 992
ATV		
Tout-venant des déchetteries et encombrants – NM	29190	27 639
<i>Dont enfouis</i>	<i>20880</i>	<i>22 034</i>
<i>Dont valorisation matières (bois, ferraille)</i>	<i>51</i>	<i>129</i>
<i>Dont incinérés</i>	<i>3622</i>	<i>5 203</i>
<i>Dont valorisation CSR</i>	<i>61</i>	<i>303</i>
Déchets Industriels CSRisable	18882	5 307
TOTAL Déchets réceptionnés Arc en Ciel 2034	172 775	151 625
<i>Déchets NM</i>	<i>88 320</i>	<i>81 432</i>
<i>Déchets CARENE</i>	<i>32 718</i>	<i>36 605</i>
<i>Déchets Tiers</i>	<i>51 737</i>	<i>33 588</i>

De légers écarts de données peuvent être constatés entre le rapport délégataire ARC-EN-CIEL et le rapport annuel Nantes Métropole.

DONNÉES FINANCIÈRES

	Ancien contrat de DSP (Janvier-Février 2019)	Nouveau contrat de DSP (Mars-Décembre 2019)	Cumul nouveau contrat de DSP 2019	DSP 2020
Prix à la tonne HT y compris TGAP appliqué à Nantes Métropole				
OM	125,50 €	78,00 €		67,00 €
Collecte sélective	160,40 €	363,80 €		178,00 €
Tout-venant	126,70 €	136,16 €		130,00 €
Chiffre d'affaires HT				
Mission obligatoire	2 436 000 €	10 467 754 €	12 903 754 €	12 367 555 €
NM	2 436 000 €	8 334 839 €	10 770 839 €	9 303 329 €
Carene		2 132 915 €	2 132 915 €	3 064 226 €
Déchets tiers	2 328 000 €	3 345 708 €	5 673 708 €	4 204 241 €
Recettes énergie et matière	422 000 €	1 015 076 €	1 437 076 €	1 293 866 €
TOTAL	7 622 000 €	14 828 538 €	22 450 538 €	19 225 016 €
Résultats de l'exercice	744 000 €	2 624 598 €	3 368 598 €	-4 232 518

L'année 2020 est une année en déficit pour AEC 2034 : 4 millions d'euros. Les raisons sont multiples : moindre chiffre d'affaires sur les déchets tiers notamment sur l'UVE (1,4 millions), moindre recettes sur la vente d'énergie (le GTA a été arrêté pendant plus de 6 mois, réception retardée des équipements du fait de la pandémie de COVID-19 entraînant le non versement de la composante investissement du prix...).

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Auto-surveillance et contrôles externes des rejets atmosphériques de l'incinérateur :

La surveillance environnementale de l'installation est réalisée via une autosurveillance en continu et via des campagnes de mesures ponctuelles.

En 2020 2 pénalités ont été appliquées à Arc en Ciel 2034 suite à des dépassements aux seuils des valeurs d'émissions de rejets atmosphériques.

Pour information, les seuils contractuels d'émission de polluants de la DSP sont plus contraignants que les seuils réglementaires.

- Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement d'Alcea par Air Pays de la Loire

Les conclusions de la campagne de mesures seront présentées lors de la prochaine CSS (commission de suivi de site) par Air Pays de la Loire.

FAITS MARQUANTS 2020

Malgré la pandémie de COVID-19, les travaux de modernisation du site se sont achevés comme prévu en 2020 (avec quelques retards) et les équipements ont été progressivement mis en service.

En 2020 le seuil de performance énergétique de 65 % a tout juste été atteint. 2 raisons à cela : la pandémie de COVID-19 qui a imposé un décalage des travaux de remplacement de la turbine électrique et de ses essais de mise en service (juillet 2020 au lieu d'avril), ainsi que le retard dans la mise en service du nouveau réseau de chauffage urbain Loire Chezine exploité par NOVAE et qu'AEC 2034 alimente désormais en priorité.

Le centre de tri des collectes sélectives a été mis en service en octobre 2019. Fermé pendant 1 mois et demi du fait de la pandémie de COVID-19 lors du 1^{er} confinement, le centre de tri poursuit ses réglages en vue d'atteindre les objectifs techniques contractuels. Un protocole et un avenant ont d'ailleurs été conclus avec Arc-en-Ciel 2034 pour les inciter à atteindre rapidement les objectifs contractuels.

Ce nouveau centre de tri permet ainsi de trier l'ensemble des extensions de consignes de tri pour tout le territoire de Nantes Métropole et de la CARENE.

L'atelier de traitement du tout venant issu des déchèteries rencontre des problématiques de débouchés pour son CSR (combustible solide de récupération). De fait AEC 2034 ne peut actuellement atteindre le taux de valorisation CSR contractuel et a donc choisi, en 2020 et en attendant de trouver des débouchés CSR, de réorienter le tout-venant en incinération pour valorisation énergétique et ainsi limiter l'enfouissement.

Enfin, depuis plusieurs années, des riverains se plaignent de nuisances sonores en provenance du site d'Arc en Ciel 2034. Un plan d'actions a été mené et des travaux ont été réalisés pour réduire le bruit. Un webinar avec les riverains a eu lieu en 2021 pour faire un point d'étape sur l'avancement de ces actions. La problématique semble en voie de résolution.